|  |  |
| --- | --- |
|  | |
|  | |
| Bois-Colombes, le 20 novembre 2018 |  |
|  | |
| Réponse de Storengy à la consultation publique n°2018-012 du 25 octobre 2018 relative aux modalités d’accès à la zone desservie en gaz à bas pouvoir calorifique (« gaz B ») | |
|  | |

Storengy remercie la CRE de donner l’opportunité à tous les acteurs de marché de s’exprimer sur les modalités d’accès à la zone B.

Storengy souhaite réagir sur la date de 2026 donnée par la CRE pour la conversion du stockage de Gournay en gaz H. Cette date est en effet la date prévue à ce stade, mais Storengy alerte sur le fait que le projet de conversion de la zone B n’est pas à l’abris de retards éventuels et invite la CRE à retenir des modalités de fonctionnement de la zone B robustes à un décalage dans le temps de la conversion de ce stockage.

Par ailleurs, Storengy rappelle que le stockage de Gournay est un stockage aquifère. Ainsi, le maintien de ses performances nécessite un niveau de remplissage minimum chaque année.

Si pour une année de stockage donnée, les capacités souscrites (et donc cyclées) venaient à diminuer fortement, Storengy ne garantit pas que la performance proposée à la commercialisation soit maintenue par la suite ou même réalisable pour l’année en question. Storengy attire donc l’attention de la CRE sur le fait que les dispositions d’accès au stockage en gaz B doivent globalement rester pendant toute période précédant la conversion de la zone au moins aussi attractives que celles prévues pour les stockages en gaz H

**Question 1 :** Partagez-vous le bilan positif de la CRE sur les règles d’accès à la zone B en vigueur depuis 2013 ?

Storengy considère que la création d’une place de marché Nord unique pour les zones de gaz H et B est un succès pour l’ouverture des marchés du gaz à la concurrence, et que son fonctionnement opérationnel est maitrisé par les opérateurs d’infrastructures.

Storengy partage donc le bilan positif de la CRE

**Question 2 :** Êtes-vous favorable au fonctionnement des zones H et B tel qu’envisagé par la CRE ? Voyez-vous des solutions alternatives permettant le maintien de la fusion des zones H et B au-delà de 2023 ?

Storengy est favorable au fonctionnement des zones H et B tel qu’envisagé par la CRE, bien que toute hausse de l’ATRT soit regrettable pour le développement des usages du gaz en France.